



La semaine dernière, une polémique a été créée à l'extérieur de la Maison Ronde suite une chronique de Guillaume Meurice. La réponse de la Direction n'a pas été à la hauteur : elle a brandi l'outillage disciplinaire et a tenté de renvoyer dos à dos bons et mauvais salariés de Radio France. Une attitude inédite que SUD Radio France condamne.

Un avertissement disciplinaire pour sanctionner la liberté d'expression d'un humoriste à l'antenne, voilà malheureusement ce que nous retiendrons de la position de la Présidente. Ce n'est pas un manquement à la loi qui est pointé, seul un tribunal peut se prononcer sur ce point, mais un manquement moral, un manquement à des obligations de solidarité au sein de l'entreprise, concept pour le moins discutable. La liberté d'expression a donc aux yeux de la direction des limites protéiformes et notre Présidente a décidé qu'elle pouvait les fixer au regard du contexte et de la pression extérieure.

SUD Radio France défend la liberté d'expression dans le respect de la loi. POINT

C'est une des lignes fortes de France Inter : l'humour et la liberté de ton qui l'accompagne. Il est regrettable que rien n'ait été dit à l'encontre des éditorialistes du privé qui se sont saisis de cette chronique pour descendre en flèche Radio France et cette liberté. Regrettable aussi d'ajouter de la division à la division. Dans le courrier envoyé à l'ensemble des salariés lundi 6 novembre, nous aurions préféré y trouver des propos fédérateurs. Comment ne pas y voir un acharnement contre l'émission et son équipe?

Car oui, Madame la Présidente, tous les salariés de Radio France défendent leur métier, quel qu'il soit, avec un très grand attachement au Service Public. Les renvoyer les uns contre les autres en supposant que la chronique de Guillaume Meurice a généré des tensions ne nous paraît pas pertinent. Nous y préférerons largement la parole de Charline Vanhoenacker en ouverture de l'émission du dimanche 12 novembre ([Ecoutez ce silence ! Le billet de Charline Vanhoenacker](#)).

Mais le plus malheureux, Madame la Présidente, c'est d'intervenir sur ce sujet auprès de l'ensemble des salariés avec autant d'emphase et de solennité, comme s'il s'agissait là du sujet qui préoccupe les salariés de cette maison. C'est être sourd au malaise qui habite cette maison qui ne se reconnaît pas dans les projets de réorganisation de ces derniers mois, qui souffre du sous-effectif, du recul considérable de nos moyens, année après année et qui tremble du projet qui sera celui de l'entreprise pour les années qui viennent.

Il est déplorable enfin de lire dans votre courrier : « Le service public n'est pas à la disposition des engagements individuels et des carrières personnelles. » Nous avons tous trop d'exemples en tête, de personnes passées par Radio France en ne suivant que leur intérêt. Il ne nous semble pas qu'ils aient été sanctionnés, ni même inquiétés.

Et disons-le franchement, aucun n'avait pour métier de nous faire rire...

Paris, 15 novembre 2023

